

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 349.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 76
- Votants : 76
- Suffrages exprimés : 76 (76 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

Le dix-neuf décembre deux mille dix-sept, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le treize décembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes d'Eyguians (commune de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA représenté par Mme Henriette MARTINEZ à qui il a donné procuration
 - M. Robert GARCIN représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU

- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Josy OLIVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain GABET
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel DESRUMAUX
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER représentée par M. Bernard MATHIEU à qui elle a donné procuration
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Marcel BAGARD à qui elle a donné procuration
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - M. Christian GALLO représenté par M. Franck PERARD à qui il a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Michel AILLAUD à qui elle a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - M. Christophe LEONE représenté par Mme Christiane GHERBI à qui il a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par Mme Christine REYNIER à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI représentée par M. Nicolas JAUBERT à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Patrice COLOMBERO
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Isabelle BOITEUX à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle BOITEUX
 - M. Albert MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENG
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND

- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE

ORDRE DU JOUR : Mise à disposition descendante d'agents auprès du SIVU d'irrigation de la Motte Turriers et auprès du SIAEP de Nibles Châteaufort

Pour rappel, la Communauté de Communes de la Motte Turriers mettait à disposition des agents auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) d'irrigation de la Motte Turriers et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Nibles-Châteaufort.

Afin de préciser les modalités d'application de ces mises à disposition par la CCSB et notamment le temps de travail effectué dans ce cadre, 3 projets de conventions (avec accord des agents) ont été soumis à la Commission Administrative Paritaire du 15 décembre 2017 dont le secrétariat est basé au Centre de Gestion FPT 04. La CAP a rendu un avis favorable.

Récapitulatif des conditions de mises à disposition des agents concernés :

Agents	Syndicats concernés	Missions	Temps de travail	Lieux de travail
Brigitte GARAGNON (agent du Pôle Urbanisme)	SIVU d'irrigation de la Motte Turriers	- Secrétariat - Comptabilité - Gestion administrative et technique	17 h30 hebdomadaires répartis sur deux journées	Locaux de la CCSB situés sur la commune de la Motte du Caire
Bernhard FORG (agent du Pôle Aide aux communes)	SIVU d'irrigation de la Motte Turriers	- Travaux d'entretien et de maintenance des stations de pompage du réseau d'irrigation du Caire, - Mise en service et chômage des stations, les relevés des compteurs d'irrigations et des jardins.	12 h00 hebdomadaires annualisées	Communes membres du SIVU
Bernhard FORG (agent du Pôle Aide aux communes)	SIEAP de Nibles-Châteaufort	- Débroussaillage et entretien des espaces verts, - Maintenance, entretien et contrôle des stations d'épuration, - Gestion et suivi des approvisionnements des consommables et matériaux nécessaires aux petits travaux.	2 heures hebdomadaires annualisées	Communes de Nibles et Châteaufort

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer les conventions de mise à disposition de personnel entre la CCSB et les deux syndicats précités.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

